ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière administrative

Question écrite n° 48718

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur le nombre de postes ouverts dans le cadre d'emplois d'administrateurs dans la fonction publique territoriale. Actuellement sur environ 1 400 administrateurs, 500 proviennent de la fonction publique d'Etat, tandis que 900 sont originaires de la fonction publique territoriale. Or, d'ici 2010-2015, les trois quarts d'entre eux seront en retraite de sorte que le nombre de postes offerts chaque année de postes d'administrateurs issus de concours paraît d'ores et déjà insuffisant à pallier ce phénomène. Dans ces conditions, il le remercie de lui faire connaître les dispositions anticipatrices qui seront prises afin de garantir, dans les meilleures conditions, la continuité du service rendu par cette catégorie de hauts fonctionnaires.

Texte de la réponse

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) a abordé, lors de sa séance du 15 décembre 1999, la question des conditions de nomination des administrateurs territoriaux au titre de la promotion interne. Le débat mené au sein du conseil supérieur a fait apparaître que ce sujet méritait d'être approfondi et élargi en prenant notamment en compte les questions relatives à l'évolution de ce cadre d'emplois, au regard en particulier de sa démographie qui laisse en effet prévoir un départ à la retraite massif d'administrateurs territoriaux d'ici 20005-2010. Aussi, le CSFPT a décidé de mettre en place un groupe de travail dont la mission porte notamment sur l'évaluation des conditions actuelles de recrutement, de déroulement de carrière et de promotion interne des administrateurs territoriaux ainsi que la détermination des besoins d'administrateurs territoriaux dans les années à venir et l'évolution de leurs missions. Installé en février dernier et animé par M. Lebreton (Claudy), président du conseil général des Côtes-d'Armor, le groupe de travail, composé pour moitié d'élus, et pour l'autre de représentants des organisations syndicales, tous membres du conseil supérieur, s'est déjà réuni à quatre reprises. Pour l'aider dans sa démarche, il a souhaité associer au titre d'experts un certain nombre de représentants d'associations ou d'organismes particulièrement concernés par la question précitée. A ce titre, des représentants de l'association des maires de France, de l'assemblée des départements de France et de l'Association des régions de France entre autres, ont déjà été entendus. Le groupe s'est attaché à dresser un état des lieux qualitatif et quantitatif de la situation du cadre d'emplois. Il devrait formuler ses premières propositions au cours du deuxième semestre 2000. C'est donc dans ce cadre, qui associe très étroitement l'ensemble des partenaires concernés, que seront appréciées les mesures qu'appelle l'évolution du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, pour répondre en particulier aux besoins des collectivités territoriales employeurs.

Données clés

Auteur : M. André Thien Ah Koon
Circonscription : Réunion (3e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48718

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE48718

Rubrique : Fonction publique territoriale
Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État
Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4101
Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4873